



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2018

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 19 octobre 2018 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Contrat de bail entre Monsieur et Madame Guido Tanzi - Martins Pereira et la Ville

Les époux M. et Mme Tanzi - Martins Pereira mettent à disposition à la Ville des locaux dans un immeuble sis 24, rue Louis Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « rue Louis Pasteur » sous le numéro cadastral 1400/9306, moyennant un loyer mensuel de 3200,- EUR indexé et avances sur charges mensuelles de 65.- Eur, pour y réaliser le projet de la Ville « Escher BIBSS ». La durée du contrat de bail est fixée à une période de 3 ans. Le bail est tacitement reconduit d'année en année.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Janine Bisdorff
Chef de service Biens fonciers